



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Pythoud-Gaillard Chantal  
**Mesures contre la pénurie du personnel soignant**

2019-GC-34

### I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 4 mars 2019, la députée Pythoud-Gaillard Chantal a demandé un rapport sur les besoins en personnel soignant en lien avec l'évolution démographique ainsi que sur les conditions de travail du personnel soignant. La députée demande que le rapport évalue la possibilité d'accroître le soutien financier de l'Etat pour augmenter l'effectif en personnel soignant, ainsi que de revaloriser certaines fonctions du personnel soignant. Elle demande aussi que le rapport traite certaines questions liées aux conditions de travail notamment les modes de remplacement en cas de maladie ou de congé maternité, aux charges administratives, aux indemnités pour le travail effectué les week-ends, jours fériés ainsi que le travail de nuit, à la formation continue, à l'horaire des structures d'accueil pour le personnel soignant du canton ainsi que de la création d'un poste de médiateur.

### II. Réponse du Conseil d'Etat

Dans son postulat, la députée Chantal Pythoud-Gaillard suggère un catalogue de mesures qui permettraient de lutter contre la pénurie du personnel soignant dans les institutions de santé fribourgeoises. Certaines d'entre elles rejoignent celles préconisées par une étude de l'Organisation du monde du travail (OrTra) du Canton de Fribourg pour les domaines de la santé et du social (OrTra Santé-Social Fribourg) mandatée par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), rendue publique en 2017 : « [Etude sur les besoins en personnel de soins et d'accompagnement dans le canton de Fribourg: Situation actuelle et projection à l'horizon 2025](#) ».

A l'image du rapport national de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé et de l'organisation nationale faîtière du monde du travail en santé (CDS-OdA Santé), l'étude de l'OrTra Santé-Social Fribourg constitue à la fois une photographie de la situation actuelle dans le canton de Fribourg et fait une projection des besoins en personnel de soins et d'accompagnement à l'horizon 2025.

L'étude estime (page 45, dernier tableau) que le besoin annuel moyen de nouveau personnel en soins et accompagnement jusqu'en 2025 est de 347 personnes, avec un besoin différencié selon le niveau de formation, le type d'institutions et leur implantation géographique (partie francophone ou germanophone du canton). La couverture annuelle de ces besoins par les titres décernés est en moyenne de 59.4 %, soit très près de la moyenne suisse (premier tableau de la page 46).

Afin de prévenir la pénurie pronostiquée, l'étude recommande de prendre toute une série de mesures pour promouvoir le recrutement et la formation ainsi que l'optimisation du recours au personnel en place et son maintien. La mise en place de ces mesures revient à l'Etat, aux établissements socio-sanitaires, aux associations professionnelles, aux écoles ainsi qu'à l'OrTra.

La demande de la députée Pythoud-Gaillard Chantal a déjà partiellement été prise en considération. Certaines mesures sont à l'étude et d'autres seront réévaluées prochainement.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter le postulat et propose d'y donner une suite directe, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil, par le rapport présenté en annexe.

*17 août 2020*

**Annexe**

—

[Rapport 2020-DSAS-06 du 17 août 2020](#)